

2017 - 2027

QUELLES POLITIQUES SCOLAIRES

POUR FORMER NOTRE JEUNESSE ?

#UNIV_CNESCO

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CNESCO
EN PARTENARIAT AVEC LE CESE

28 et 29 août 2017

LIVRET DU PARTICIPANT



 **cnesco**
 conseil national
 d'évaluation
 du système scolaire



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ **Page 2**

PLÉNIÈRE 1. ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DÉMOCRATIE **Page 4**

ATELIERS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE **Page 8**

PLÉNIÈRE 2. JUSTICE À L'ÉCOLE ET TERRITOIRES **Page 14**

ATELIERS DE LA SECONDE JOURNÉE **Page 16**

LES RESSOURCES DU CNESCO ET DU CESE **Page 22**

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Une réflexion collective et prospective qui s'appuie sur des ressources scientifiques

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) organise une université d'été sur le thème de l'école, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE). En ce début de quinquennat, le Cnesco met en place un événement d'envergure pour permettre d'engager une réflexion collective sur des **thématiques centrales dans l'éducation pour les années à venir**. Les échanges qui s'y tiendront, assis sur des ressources scientifiques et sur l'expertise des acteurs de terrain, pourront ainsi alimenter la réflexion des équipes politiques et administratives.

La spécificité de l'université d'été réside à la fois dans la diversité des publics de décideurs qu'elle accueille, mais également dans la co-construction de bilans et/ou de pistes de préconisations en adéquation avec l'expertise et les besoins des acteurs de terrain.

Un programme qui aborde des thématiques cruciales pour l'Éducation

▪ Journée 1 - Prospective

La première journée puise ses thématiques dans les activités futures du Cnesco. **Elle vise à donner, à partir de recherches ponctuelles, expériences de terrain, témoignages contextualisés, des orientations futures au travail du Cnesco** : périmètre des objets à évaluer, études à construire, évaluations à lancer...

Cette journée débutera en conférence plénière par une réflexion générale sur les liens entre la démocratie et l'évaluation des politiques publiques. Elle sera conduite en partenariat avec France Stratégie et le LIEPP (Sciences Po).

L'après-midi du premier jour sera consacré aux thématiques suivantes : les dispositifs de traitement de la difficulté scolaire au primaire, la formation continue des enseignants, la qualité de vie à l'école, l'évaluation des établissements et l'orientation scolaire.

▪ Journée 2 – Pistes de préconisations

La deuxième journée vise, à partir des évaluations produites par les chercheurs associés du Cnesco et des avis du CESE, à co-construire une série de préconisations sur le thème « Justice à l'école et territoires ».

Lors de cette deuxième journée, un premier bilan global sera réalisé en plénière. Par la suite, six ateliers réunissant des chercheurs, des praticiens témoignant d'expériences innovantes et un public de décideurs seront organisés pour permettre la co-construction de pistes de préconisations opérationnelles sur les thématiques suivantes : école obligatoire en milieu rural, continuité de la scolarité de Bac-3 à Bac+3, gouvernance du système éducatif, rythmes scolaires et projets éducatifs territoriaux (PEDT), politiques territorialisées de réduction des inégalités et modes de financement de l'éducation.

PLÉNIÈRE 1.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DÉMOCRATIE

L'évaluation des politiques publiques, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, s'inscrit dans un contexte de défiance envers les institutions, où l'efficacité et la légitimité de la décision publique sont remises en cause. Face à cette crise, quels liens peuvent être établis entre évaluation des politiques publiques et vie démocratique ? Le Cnesco et le CESE, en partenariat avec France Stratégie et le LIEPP (Sciences Po) proposent de s'interroger sur le rôle, la nature et la place de l'évaluation des politiques publiques pour répondre à cette crise démocratique.

▪ De l'évaluation en démocratie



Pierre Rosanvallon

Professeur au Collège de France

Après avoir été diplômé en 1969 d'HEC, Pierre Rosanvallon est devenu conseiller économique de la CFDT (1969-1972), puis conseiller politique d'Edmond Maire et rédacteur en chef de CFDT-Aujourd'hui (1973-1977). En 1978, il rejoint l'université Paris-Dauphine, où il anime le pôle sociologique du centre de recherches Travail et Société. Il publie en 1979 une thèse de 3^e cycle en histoire et en 1985 un doctorat d'État ès lettres et sciences humaines. Ces travaux lui ouvrent les portes de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), où il est élu Maître de conférences en 1983, puis Directeur d'études en 1989, fonction qu'il exerce toujours. Il y a également dirigé le centre de recherches politiques Raymond Aron de 1992 à 2005. Le travail de Pierre Rosanvallon s'organise à partir de cette période autour de trois pôles : l'histoire du modèle politique français, l'interprétation de l'évolution des institutions de solidarité et des théories de la justice, et l'histoire intellectuelle de la démocratie en France. Pierre Rosanvallon est depuis 2001 Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique. Les travaux de Pierre Rosanvallon ont été traduits dans 22 langues et édités dans 26 pays.

▪ Table ronde



Michèle Nathan

Présidente de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques au Conseil économique, social et environnemental

Michèle Nathan est attachée territoriale et chargée de mission au secrétariat général de la Fédération Interco (CFDT), fédération qui regroupe les personnels des collectivités territoriales et des ministères de l'intérieur, de la justice, des affaires sociales et des affaires étrangères. Membre du groupe CFDT au CESE depuis 2009, elle siège à la section de l'aménagement durable des territoires et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques. Elle préside cette délégation depuis décembre 2015.



Fabrice Lengart

Commissaire général adjoint de France Stratégie

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé), Fabrice Lengart est également agrégé de mathématiques et titulaire d'une maîtrise de philosophie. Fabrice Lengart a débuté sa carrière en 1994 comme chargé d'études sur les indicateurs avancés d'activité au sein du département de la conjoncture de l'Insee. En 2000, après avoir été successivement chercheur au Centre de recherche en économie et statistique (Crest), puis adjoint au chef du bureau France Trésor à la Direction du Trésor, il devient chef de la division Synthèse conjoncturelle, en charge de la note de conjoncture de l'Insee. De 2002 à 2004, il rejoint la Direction de la prévision et de l'analyse économique où il est simultanément chef des bureaux Santé et comptes sociaux, et Retraites et redistribution. De 2004 à 2005, il est secrétaire de la Commission économique de la Nation et chef du bureau Marché du travail et politiques de l'emploi à la Direction générale du Trésor et de la politique économique. À l'Insee, il est chef du département des comptes nationaux de 2005 à 2011 pour devenir ensuite directeur des statistiques démographiques et sociales (2011-2016) avant de rejoindre France Stratégie en tant que commissaire général adjoint.

<http://www.strategie.gouv.fr/reseaux/fabrice-lengart>



Nathalie Mons

*Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco),
Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise*

Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise et Présidente du Cnesco, Nathalie Mons est spécialisée dans l'action publique et consacre ses recherches à l'évaluation des politiques éducatives dans une perspective comparatiste internationale. Diplômée de Sciences-Po Paris, titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation et d'une habilitation à diriger des recherches en sociologie, Nathalie Mons assure également la coordination d'un consortium de formation en *e-learning* à destination des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale. Parallèlement, elle est membre de plusieurs comités scientifiques et éditoriaux de revues spécialisées, et participe régulièrement à des opérations d'évaluation dans l'enseignement supérieur (Agence nationale de la recherche, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Nathalie Mons a été professeure invitée de 2008 à 2009 au *London Institute of Education* et intervient régulièrement comme experte pour la Commission européenne et l'OCDE (elle a été membre du consortium PISA en 2009). En 2012, elle a co-piloté la concertation pour la refondation de l'école de la République.



Bruno Palier

Directeur de recherche CNRS, co-directeur du LIEPP

Bruno Palier est co-directeur du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). Directeur de recherche du CNRS à Sciences Po (CEE), il est docteur en science politique, agrégé de sciences sociales et ancien élève de l'école normale supérieure de Fontenay Saint Cloud.

Bruno Palier travaille sur les réformes des systèmes de protection sociale en France et en Europe, et conduit plusieurs projets de recherche sur les politiques d'investissement social, l'eupéanisation des réformes de la protection sociale, les dualisations sociales en Europe. Il a été *Guest Professor* à l'Université de Stockholm au printemps 2009, *Visiting Scholar* à l'Université Northwestern au printemps 2007 et au Center for European Studies de l'Université Harvard en 2001, et *Jean Monnet Fellow* à l'Institut Universitaire Européen de Florence en 1998-1999. Il est *honorary Professor of Welfare State Research* à l'université d'Odense, South Denmark.

Bruno Palier a été entre 2005 et 2011 le coordinateur scientifique du réseau d'excellence européen RECOWE (impliquant 29 institutions de recherche, 190 chercheurs, 19 pays européens). Il a organisé entre 1994 et 1998 le programme de comparaison des systèmes de protection sociale en Europe de la MIRE (Ministère de l'emploi et de la solidarité), a été membre du comité de gestion du programme européen Cost A15 « *reforming social protection systems in Europe* ». Il a été personnalité associée au CESE de 2013 à 2017 et conseiller scientifique de France Stratégie de 2012 à 2017.

ATELIERS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

ATELIER 1

Quels dispositifs et pédagogies pour traiter la difficulté scolaire dans l'enseignement obligatoire (taille des classes, professeurs supplémentaires...) ?

Salle 225

Animateur : André Tricot, université Toulouse 2 Jean-Jaurès

Intervenants :

- Marc Gurgand, École d'économie de Paris, Cnesco
- Marie Toullec-Théry, université de Nantes

Présentation

Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas, pendant longtemps, cherché à développer des politiques éducatives qui visent, en travaillant au cœur de chaque classe, à prévenir les difficultés scolaires potentielles de tous les élèves. Depuis l'avènement du collège unique, ses réformes se sont en effet surtout centrées sur des dispositifs d'aide personnalisée, souvent posés à la marge de l'emploi du temps des élèves, sans changer fondamentalement les pratiques enseignantes et les stratégies d'apprentissage des élèves au quotidien.

En complément des dispositifs multiples de suivi individualisé, la politique d'éducation prioritaire, pilier de l'école depuis 1982, a constitué le cœur des réformes visant la réussite scolaire des élèves dans les quartiers les plus défavorisés. Pourtant, les évaluations nationales et internationales montrent qu'environ 40 % des élèves n'acquièrent pas les compétences attendues en fin d'école primaire. De plus, ces enquêtes montrent le poids important des inégalités socio-économiques dans les performances des élèves.

La complexité de la difficulté scolaire est telle qu'il n'existe pas un facteur unique pour l'expliquer, ni une solution unique pour la traiter. Depuis quelques années, un certain nombre d'orientations politiques potentiellement efficaces sont apparues pour combattre la difficulté scolaire : la diminution du nombre d'élèves par classe dans les territoires les plus défavorisés, les dispositifs de maîtres supplémentaires, des approches pédagogiques permettant un meilleur suivi individualisé des élèves, le renforcement de la mixité dans les écoles et dans les classes...

Quels dispositifs doivent être mis en place, pour quel public ? Comment doivent-ils s'articuler les uns aux autres ? Quels moyens et quels outils peuvent être mobilisés pour permettre à tous les enfants d'apprendre et de s'épanouir dans l'école d'aujourd'hui afin de pouvoir intégrer la société de demain ?

ATELIER 2

Comment concevoir et mettre en œuvre une formation continue des personnels de l'éducation de qualité ?

Salle 301

Animatrice : Brigitte Courbet Manet, Réseau Canopé - Grand Est

Intervenants :

- Nathalie Burget, DSDEN du Haut-Rhin
- Jean-François Chesné, Cnesco
- Daniel Meur, rectorat de Versailles

Présentation

De nombreuses études et rapports soulignent l'insuffisance de la formation continue des enseignants en France et préconisent d'améliorer les modalités d'accès et l'attractivité de l'offre de formation. C'est un levier essentiel pour conduire les changements et favoriser l'adaptation des professionnels de l'éducation aux nouvelles données de leur métier (numérique, pédagogie différenciée, développement du travail en équipe...), qui doit s'inscrire dans un continuum avec une formation initiale repensée. Comment identifier les besoins en formation des enseignants ? Comment penser les contenus et les modalités des formations ? Avec quels formateurs ? Comment développer les établissements formateurs et les formations sur site ? Comment mieux articuler les dispositifs de formation continue pilotés par le rectorat (plans académiques et départementaux de formation, Dafpen ...) avec les Espé et la recherche ? Comment mieux ouvrir les enseignants sur leur environnement éducatif (parents, intervenants extérieurs, éducation populaire...) ? Comment valoriser et intégrer cette formation tout au long de la vie dans le parcours professionnel des enseignants ?

ATELIER 3

Architecture et restauration scolaire : comment offrir à tous les élèves de bonnes conditions de vie à l'école ?

Salle 243

Animatrice : Agnès Florin, université de Nantes

Intervenants :

- Olivier Klein, mairie de Clichy-Sous-Bois
- Michel Lejeune, Ligue de l'enseignement
- Christophe Marsollier, IGEN

Présentation

Lieu d'enseignement et d'apprentissage, l'école d'aujourd'hui et de demain est aussi un lieu de vie pour les élèves et les personnels de l'établissement. La qualité de vie à l'école est donc un enjeu pour l'éducation et concerne tous les membres de la communauté éducative. En particulier, les conditions d'accès et d'accueil, par une architecture adaptée et une restauration de qualité accessible à tous, sont deux leviers parmi d'autres qui permettent d'améliorer la qualité de vie à l'école et les acquis des élèves.

Aujourd'hui, de profondes mutations des locaux scolaires s'imposent en raison du déploiement du numérique, de nouvelles organisations pédagogiques, de la promotion du travail en équipe, de l'attention portée au climat scolaire et de la nécessité d'associer l'ensemble des composantes de la communauté éducative, notamment les parents. À quoi devraient ressembler des établissements intégrant ce cahier des charges, tout en respectant les obligations de sécurité ? Comment les élèves, les parents et les enseignants peuvent-ils être associés à de tels projets ? Comment élaborer un référentiel facilitant l'engagement des collectivités moins impliquées ? Quel nouveau rôle l'État peut-il jouer dans l'accompagnement de ces politiques notamment dans les territoires les plus défavorisés ?

Du côté de la restauration scolaire, la situation a beaucoup évolué depuis la cantine traditionnelle. Elle tient une place particulière dans la journée de plus de 6 millions d'élèves. Outre l'attention particulière donnée aux conditions d'accueil (confort, propreté, niveau sonore, disposition de l'espace, animation du temps de pause méridienne...) et à l'équilibre et la qualité des repas (approvisionnement en produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique), le moment de restauration est aussi temps éducatif. Au-delà des garanties de qualité que devrait satisfaire tout service de restauration scolaire, comment faire en sorte que tous les enfants puissent en bénéficier, notamment ceux issus des familles les plus défavorisées ? Comment faire de ce temps et de cet espace de restauration un moment et un lieu de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté ?

ATELIER 4

Comment penser l'évaluation des établissements scolaires ?

Salle 245

Animateur : Marc Foucault, IGAENR

Intervenants :

- Marine Boisson-Cohen, France Stratégie
- William Marois, rectorat de Nantes
- Françoise Sturbaut, Éducation et devenir

Présentation

L'évaluation a pris une place importante dans le système éducatif français depuis les années 1980. À l'évaluation des agents (enseignants, chefs d'établissement) essentiellement assurée par les corps d'inspection, s'ajoute la réalisation d'enquêtes et d'évaluations, dont l'objectif principal aujourd'hui est d'assurer un meilleur pilotage de la politique nationale d'éducation. L'évaluation en France reste ainsi essentiellement individuelle ou systémique, contrairement à la plupart des autres pays dans lesquels l'évaluation des établissements scolaires s'est beaucoup développée (OFSTED en Angleterre par exemple) sous des formes très variées.

En France, les projets d'établissements portés par les chefs d'établissements dans les EPLE, créés en concertation avec les différents acteurs du système scolaire (parents, enseignants...) doivent permettre de fixer les objectifs que l'établissement souhaite atteindre et les moyens qu'il va mettre en place pour y parvenir. Pour ce faire, les chefs d'établissement peuvent se fonder sur une série d'indicateurs de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ou des rectorats, mais aussi s'appuyer sur des outils d'auto-évaluation (OAPE) proposés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), par exemple, afin de mettre en place et piloter leur projet d'établissement. Cependant, en l'absence d'évaluation systématique des effets des actions mises en œuvre, l'évaluation des établissements publics d'éducation n'est encore qu'un débat aux multiples facettes : faut-il évaluer les établissements scolaires ? Comment rendre compte de la complexité de ce qui s'y joue ? Quelles formes (indicateurs, inspections, consultation des différents acteurs de l'école, auto-évaluation ...) pourraient prendre leur évaluation ? Dans quels buts ?

ATELIER 5

Orientation : comment élargir l'horizon scolaire et professionnel des élèves ?

Salle 249

Animateur : Nicolas Madiot, académie de Toulouse

Intervenants :

- Didier Coulomb, Fondation Schneider Electric
- Jean-François Giret, IREDU

Présentation

L'orientation scolaire est un processus continu, constitué de plusieurs paliers au cours duquel l'élève doit faire des choix qui conditionnent la suite de son parcours scolaire et professionnel. Seulement, loin d'être le résultat de choix rationnels et émancipateurs, le parcours des élèves est jalonné de nombreux biais. L'information, condition *sine qua non* à la constitution d'un choix éclairé, est distribuée de manière inégale entre les individus. Origine sociale, genre, filière d'apprentissage ou encore territoire sont autant de facteurs qui entretiennent l'autocensure des élèves et leurs familles et ainsi limitent leurs horizons scolaires. Comment traiter ce phénomène complexe et assurer la transparence de l'information ? Comment orienter sans faire subir ? Comment favoriser un accès efficace, tout au long du parcours, à une information de qualité sur les formations et les métiers ? Quel premier bilan peut être fait à la suite de la mise en place des parcours Avenir ? De plus, l'orientation scolaire a comme objectif certain l'insertion professionnelle des élèves. Un rapprochement des mondes scolaire et professionnel est donc nécessaire. A cet effet, quels sont les dispositifs déjà en place ? Quels leviers peut-on identifier pour faire coïncider offre de formation et besoins économiques ?

ATELIER 6

Orientation : quel pilotage pour les politiques publiques ?

Salle 229

Animateur : Xavier Nau, CESE, Cnesco

Intervenants :

- Xavier Turion, DGESCO
- Philippe Mittet, région Nouvelle-Aquitaine
- Emmanuel Percq, rectorat de Strasbourg

Présentation

En 2013, 8 000 structures et de 35 000 professionnels œuvraient dans le champ institutionnel de l'orientation scolaire. Les échelons de pilotage national et régional se superposent et peuvent nuire à l'efficacité des dispositifs, en l'absence de coordination et de politique globale d'orientation scolaire. Plusieurs rapports (IGAS, IGEN, IGAENR 2015 et Sénat 2016) préconisent de transférer ces compétences aux régions. Comment définir un chef d'orchestre et ramener de la clarté dans cet enchevêtrement d'acteurs ? Quelle place pour les conseillers d'orientation-psychologues, psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) à compter de la rentrée 2017 ? Quelle formation pour ces personnels, censés être les premiers interlocuteurs des élèves ? Ces derniers ne travaillant pas seuls, quels sont les différents rôles des membres de l'équipe pédagogique en matière d'orientation scolaire ?

PLÉNIÈRE 2.

JUSTICE À L'ÉCOLE ET TERRITOIRES

Malgré la devise d'une République une et indivisible, l'Éducation est marquée par de fortes inégalités territoriales. L'offre éducative de l'Éducation nationale et les investissements des collectivités territoriales s'avèrent dissemblables selon les territoires. Quelles politiques actuellement sont mises en place pour limiter ces inégalités territoriales ? Quelles formes prennent les politiques éducatives visant à plus de justice spatiale dans les autres pays ? Comment fonctionnent-elles ?

- **Qu'est-ce que la justice spatiale et qu'apporte-t-elle à la réflexion sur les inégalités scolaires ?**



Michel Lussault

Géographe à l'université de Lyon, École normale supérieure de Lyon

Michel Lussault est géographe, professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon, membre du laboratoire de recherche Environnement, villes, sociétés (UMR 5600 CNRS/Université de Lyon). Dans son travail, il analyse les modalités de l'habitation humaine des espaces terrestres, à toutes les échelles. Il est l'auteur, depuis 1990, de plus de 110 articles scientifiques et de nombreux ouvrages. Parmi ses plus récentes responsabilités, il a co-présidé avec Paul Chémetov le conseil scientifique de la consultation internationale Un pari pour le grand Paris (mai 2008-juin 2009), il a assuré le pilotage scientifique du groupe Métropoles françaises et mondialisation de la démarche Territoires 2040 de la DATAR et il préside le conseil scientifique du Plan-Urbanisme-ConstructionArchitecture (PUCA) et Arc de Rêve à Bordeaux depuis 2011. Il a également occupé de nombreuses responsabilités institutionnelles : président de l'université de Tours (2003-2008), président de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (2004-2005), vice-président et porte-parole de la Conférence des présidents d'université (2006-2008), président de l'université de Lyon (2008-2013), directeur de l'Institut français de l'Éducation (2012-2017). Il préside le Conseil supérieur des programmes depuis septembre 2014.

- **Les inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer**



Patrice Caro

Professeur de géographie à l'Université de Caen Normandie, Cnesco

Patrice Caro est professeur de géographie à l'Université de Caen-Normandie et membre du Cnesco depuis sa création en 2014. Il est aussi membre de l'équipe CNRS ESO, co-responsable du centre associé Céreq de Caen placé dans ESO, et co-animateur du Groupe de Recherche et de Production "Dimensions territoriales de la relation formation-emploi" au Céreq, avec Aline Valette. Partenaire du programme ANR TEDS (TErritoires et Décrochage Scolaire) et membre de l'observatoire national Éducation et Territoires, il étudie, dans le cadre de ces partenariats, la géographie de l'école et les inégalités éducatives d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer, le rapport entre décrochage scolaire et territoires faisant l'objet d'une attention particulière.

- **Quelle hétérogénéité des moyens humains d'éducation entre collèges ?**



Clément Dherbécourt

Chef de projets au département Société et Politiques sociales de France Stratégie

Ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et docteur en économie de l'École d'économie de Paris avec une thèse sur l'économie des inégalités, Clément Dherbécourt a débuté sa carrière à l'Université de Nanterre comme attaché temporaire d'enseignement. En 2014 il rejoint France Stratégie pour devenir chef de projets sur les questions d'inégalité, de mobilité sociale, et de transmissions intergénérationnelles.

<http://www.strategie.gouv.fr/reseaux/clement-dherbecourt>

ATELIERS DE LA SECONDE JOURNÉE

ATELIER 7

École obligatoire : quelles organisations et quelles pédagogies dans les milieux ruraux ?

Salle 243

Animatrice : Françoise Cartron, Sénat, Cnesco

Intervenants :

- Pierre Champollion, Observatoire Éducation et territoires
- Éric Fardet, IGAENR
- Colette Michaux, Mairie de Liomer
- Marie-Émilie Sallette, Mairie de Pujols

Présentation

Le déclin démographique des communes en milieu rural isolé a conduit au développement de modalités d'organisation scolaire spécifiques (classes uniques, classes multiniveaux, regroupement pédagogique intercommunaux) et pose le problème de la répartition des collèges aux effectifs limités. Par ailleurs, les nouvelles dynamiques démographiques des communes rurales en cours de périurbanisation ont conduit à l'augmentation de l'hétérogénéité de la population scolarisée sur ces territoires. Comment l'École obligatoire, intégrant école primaire et collège, peut-elle permettre d'apporter une réponse éducative efficace face à cette recomposition des territoires ? Quelles modalités d'organisation institutionnelle et pédagogique (pôles éducatifs, mise en réseau écoles/collège, fédération écoles/collège de secteur en une entité unique...) peuvent être développées pour favoriser des pratiques éducatives adaptées et la réussite scolaire de tous les enfants ? Quel est l'impact des nouveaux dispositifs développés par l'Etat en lien avec les collectivités (conventions ruralité par exemple) ?

ATELIER 8

Bac-3 / Bac+3 : quelles logiques d'aménagement du territoire et d'accessibilité pour l'offre de formation, l'orientation et la réussite scolaire ?

Salle 245

Animateur : Jean Rainaud, Régions de France

Intervenants :

- Philippe Pradel, Cité scolaire Paul Bert, Paris
- Éric Verdier, CNRS, Aix-Marseille Université

Présentation

L'offre de formation de l'Éducation nationale, à partir du lycée, s'avère très hétérogène selon les territoires. Par ailleurs, les compétences en matière de formation professionnelle initiale ainsi que leurs compétences en matière d'enseignement supérieur (schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, SRESRI) font jouer aux régions un rôle grandissant dans la répartition de l'offre de formation (Bac-3 et Bac+3) sur le territoire. Comment faire pour que la répartition territoriale de ces formations puisse être accessible à tous (mobilité, logement...) ? Comment ouvrir le champ des ambitions scolaires et professionnelles des jeunes ruraux et/ou des jeunes urbains issus de milieux populaires et mieux prendre en compte leurs aspirations pour réduire les inégalités d'accès à l'offre de formation ?

ATELIER 9

Gouvernance : comment les différents acteurs peuvent-ils travailler ensemble pour davantage de justice à l'école ?

Salle 301

Animateur : Etienne Butzbach, Réseau Mixités à l'école

Intervenants :

- Patrick Allal, IGAENR
- Nathalie Nury, Conseil départemental du Gard

Présentation

Les mouvements de décentralisation et de déconcentration en éducation dans les années 1980 ont redéfini les rôles au sein du système éducatif. La multiplicité des décideurs, souvent évoquée comme un « mille-feuilles » décisionnaire, a rendu complexe le fonctionnement de la chaîne de décision et de mise en œuvre des politiques d'éducation, notamment dans le champ de l'école obligatoire. Une réflexion sur les modalités de gouvernance territorialisée des politiques d'éducation semble d'autant plus importante que leur développement en lien avec le territoire s'est renforcé (éducation prioritaire et mixité sociale, volet éducatif des contrats de ville, projets éducatifs de territoire...). À l'aide de quels instruments de politiques publiques serait-il possible de mieux articuler ces interactions au niveau infrarégional, entre l'Etat, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes ? Quelles alliances territoriales et quelle gouvernance mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et l'équité de ces politiques éducatives ?

ATELIER 10

Comment les rythmes scolaires et le projet éducatif territorial peuvent-ils contribuer à la réduction des inégalités entre territoires ?

Salle 225

Animatrice : Rozenn Merrien, ANDEV

Intervenants :

- Philippe Courtesseyre, Conseil départemental des Landes
- Jean-Marc Gauthier, DSDEN de l'Ardèche
- Virginie Lanlo, AMF
- Claire Leconte, université Lille 3

Présentation

La réforme des rythmes scolaires a permis de rééquilibrer l'emploi du temps des jeunes écoliers en réintroduisant une demi-journée scolaire, le plus souvent le mercredi matin. La possibilité de dérogation au plan national a ensuite été accordée par décret. Dans quelle mesure la mise en place des dérogations à la réforme des rythmes scolaires a-t-elle pu conduire à des organisations du temps scolaires différentes selon les communes ? Avec quels effets ?

Cette réforme s'est accompagnée du développement, au niveau national et sous la responsabilité des collectivités territoriales, d'actions éducatives dans les temps périscolaires, ceux-ci étant le plus souvent organisés dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Cette mise en place a été confrontée à des inégalités de prise en charge, qui préexistaient ou liées aux choix effectués par les élus locaux. Elle a cependant permis une évolution significative du nombre d'enfants pris en charge dans les accueils éducatifs périscolaires (de 800 000 à 3 millions d'enfants). Comment favoriser la montée en qualité de ces dispositifs ? Comment réaliser une meilleure complémentarité des temps éducatifs (scolaires et hors scolaires) tout en réduisant la disparité des moyens financiers et opérationnels mobilisés par les collectivités (mutualisation intercommunale, accompagnement par l'Etat...) ?

ATELIER 11

Territoires défavorisés : quelles politiques pour améliorer l'offre de scolarisation dans une perspective de réduction des inégalités en métropole et dans les Outre-mer ?

Salle 229

Animateur : Claude Bisson-Vaivre, Médiateur de l'Éducation nationale

Intervenants :

- Yuri Belfali, OCDE
- Laurent Brisset, IGEN
- Patrice Caro, université de Caen Normandie, Cnesco
- Emmanuel Constant, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Présentation

Certains territoires (départements ultramarins, la France désindustrialisée du Nord et de l'Est, les zones ségréguées des grandes métropoles telles que Paris et Marseille ...) cumulent les difficultés (isolement géographique, manque d'infrastructure pour les départements ultramarins par exemple ou encore précarité socio-économique, manque de stabilité du corps enseignant...). Pendant longtemps, la réponse de l'Éducation nationale aux inégalités territoriales en matière d'éducation s'est concrétisée par la mise en œuvre de politiques compensatoires notamment à travers l'éducation prioritaire. Plus récemment, ont été introduites de nouvelles règles d'affectation des moyens tenant compte des problèmes spécifiques rencontrés par les établissements. Comment répartir de façon plus homogène une offre de scolarité de qualité en agissant sur toutes ses dimensions (qualification et expérience des enseignants, stabilité des équipes, carte des formations, profil du chef d'établissement, projet d'établissement, vie scolaire...)? Quels instruments de suivi peuvent-ils être mis en place afin d'observer l'évolution de la qualité de l'offre de scolarisation dans ces territoires ?

ATELIER 12

Financement de l'éducation : comment les différents modes de financement (État, collectivités...) sont-ils alloués sur le territoire et dans quelle mesure peuvent-ils constituer des leviers d'incitation ?

Salle 249

Animateur : Anthony Taillefait, université d'Angers

Intervenants :

- Michel Biedinger, Conseil départemental de Meurthe et Moselle
- Loïc Levoyer, université de Poitiers
- Philippe Thurat, DGESCO
- Pierre Lussiana, IGAENR

Présentation

En 2014, la dépense française en éducation était estimée à 146 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Le financement de l'éducation a fait l'objet de nombreux travaux ces dernières années. La Cour des comptes en 2015 recommande d'améliorer et de simplifier la gouvernance du système éducatif, notamment dans l'objectif de rendre plus cohérente l'allocation des ressources. La réforme territoriale de 2016 a permis la création de 17 régions académiques, essayant ainsi de répondre à cette problématique. Les sources de financements de l'éducation en France peuvent être multiples : l'État, les collectivités territoriales, les familles et les partenariats privés. La multiplicité des acteurs pose la question de l'efficacité et de la justice du modèle économique de financement de l'éducation en France. Quels modèles d'allocation des ressources sont développés actuellement par l'Éducation nationale ? Conduisent-ils à une répartition équitable selon les contextes plus ou moins défavorisés socialement ? Du côté des collectivités territoriales, comment mettre en place des modalités de financement qui limiteraient les inégalités entre territoires ? Et enfin, comment le financement peut-il être utilisé dans le cadre de politiques d'incitation visant à développer davantage de justice sociale à l'école ?

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) est une instance indépendante créée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013.

Il est composé de **scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental.**

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation** en direction des professionnels de l'éducation et du grand public.

www.cnesco.fr

Twitter : @Cnesco

Facebook : Cnesco

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) **favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile** organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur.euse.s politiques.

www.lecese.fr

Twitter : @lecese

Facebook : @lecese